

Décision

Générale

colonial

Décision n° 313 8 mai 1941

n° 313 8

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 534 du 31/05/1941

Date de publication
8 mai 1941

Date du numéro
31 mai 1941

TEXTE INTÉGRAL

Une permission de trente jours, valable du 9 mai au 7 juin inclus, est accordée au commis l'auxiliaire des douanes Aich Houssen, en ser vice aux douanes, pour en jouir à Obock.